

# ASSOCIATION DES SECRETAIRES ET CAISSIER(E)S COMMUNAUX DU CANTON DE FRIBOURG

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES

**Du 20 juin 2013, à Cousset  
au Restaurant des Arbognes, à 19h30**

### Ordre du jour :

1. **Procès-verbal** de l'Assemblée du 22 juin 2012, à Châtel-St-Denis
2. **Rapport** de la Présidente
3. **Comptes 2012 :**
  - a. Rapport des vérificateurs des comptes
  - b. Approbation
4. **Budget 2013 :** approbation
5. **Divers**

Présidence : Anette Leuzinger

Secrétaire : Chantal Vasta

Présences : 20 participants dont 3 invités et les délégués ci-dessous, par district,

**Broye** : Mesdames Sylvie Bise et Mireille Marmy ainsi que Messieurs Christophe Burri et Eric Ballaman ;

**Glâne** : Mesdames Nathalie Dumas et Sophie Progin ainsi que Monsieur Yves Bard ;

**Gruyère** : Mesdames Anette Leuzinger, Chantal Morel et Christiane Vial ;

**Sarine** : Mesdames Valérie Maillard et Annelise Chavillaz et Messieurs Nicolas Wolleb et Emmanuel Roulin ;

**Veveyse** : Mesdames Chantal Vasta et Florence Baillat-Genoud ainsi que Monsieur Jean-Pierre Vaucher ;

**Invités-e** : Madame Marie Garnier, Conseillère d'Etat-Directrice de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ; Monsieur Joël Bourqui, Lieutenant de Préfet de la Broye ; Monsieur Hubert Oberson, Syndic de Montagny.

### **Excusés-e :**

Monsieur Albert Bachmann, Président de l'Association des communes fribourgeoises ;

Monsieur Henri Oberson délégué du district de la Glâne ;

Madame Chantal Morel, déléguée du district de la Gruyère ;

Madame Josiane Favre, déléguée du district de la Veveyse.

Au nom du comité de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg, la Présidente souhaite la bienvenue à toutes et tous à Cousset, dans la Broye, selon le tournus habituel du déroulement de l'assemblée annuelle de l'Association à travers les districts de notre canton.

La Présidente a l'honneur de relever les présences suivantes :

- Madame Marie Garnier, Conseillère d'Etat-Directrice de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ;
- Monsieur Joël Bourqui, Lieutenant de Préfet de la Broye ;

Elle précise que les invités auront tout loisir d'adresser quelques mots à l'assemblée en fin d'assemblée, s'ils le souhaitent.

Elle relève également la présence de Monsieur Hubert Oberson, Syndic de la commune hôte, et l'en remercie. Elle lui cède immédiatement la parole pour le traditionnel mot de bienvenue de la Commune.

Monsieur Hubert Oberson s'adresse à l'assemblée, ses paroles sont reprises intégralement ci-après.

*« Madame la Conseillère d'Etat,  
Monsieur le Lieutenant de Préfet,  
Madame la Présidente et Mesdames et Monsieur les membres du Comité,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires et caissiers communaux,*

*C'est avec un grand plaisir qu'en tant que Syndic de la commune, je vous accueille ici au café restaurant des Arbognes. Je vais vous présenter la commune de Montagny qui est une commune toute jeune. Elle a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2000 suite aux fusions des communes de Montagny-la-Ville et de Montagny-les-Monts. Par la suite, la commune de Mannens-Grandsivaz a décidé de rejoindre notre collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Avec 2160 habitants selon Urbanus de cet après-midi, notre commune est la 3<sup>ème</sup> du district de la Broye après le chef-lieu d'Estavayer-le-Lac et la commune de Domdidier. Sa superficie de 1700 hectares en fait la commune la plus étendue du district de la Broye, soit un dixième des 17'000 hectares environ. Nous sommes ici dans un endroit qui tient à cœur des habitants. Il caractérise l'union qui s'est célébrée le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Il faut en effet savoir que la frontière entre les deux anciennes communes de Montagny-les-Monts et de Montagny-la-Ville se situe au centre de la route communale devant le restaurant. Avant 2000, les décisions des Autorités communales de part et d'autres de cette route ont donné lieu à discussion et controverses, car même si souvent les Conseils communaux se concertaient et trouvaient des solutions sous forme de collaboration, il en était d'autres qui ont beaucoup fait causer avec émotion. Emotion, il en a été question ici il y a de cela 3 semaines. Celle d'un Conseil communal qui s'est vu refuser l'approbation des comptes 2012. Je profite de l'occasion qui m'est donnée d'avoir la pleine attention de Madame la Conseillère d'Etat pour dire qu'il est toujours plus difficile, pour les communes, de boucler la boucle avec des ressources qui diminuent. Nous connaissons une croissance des habitants et pourtant les recettes fiscales reculent. Les causes du problème sont connues, elles se situent dans les réductions fiscales octroyées par le canton et qui ont des conséquences directes pour les communes.*

*Je termine en saluant l'action de tous les secrétaires et caissiers communaux du canton. En tant que Syndic, je me rends bien compte des responsabilités et des nombreuses tâches variées qui vous occupent. Je vous dis un grand merci pour votre professionnalisme et votre engagement. C'est donc avec un grand plaisir que le Conseil communal vous offre l'apéritif après l'Assemblée.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

Après les applaudissements de l'Assemblée, la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention.

La convocation à cette soirée a été remise par l'intermédiaire des membres du comité cantonal affilié aux Associations des districts par emails. La Présidente précise que les membres du comité ont désigné les personnes présentes en qualité de délégués. Concernant le contenu de la convocation, la Présidente demande s'il y a des remarques ?

Comme ce n'est pas le cas, l'Assemblée 2013 est officiellement ouverte et peut se dérouler selon les tractanda proposés.

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée du 22 juin 2012 à Châtel-St-Denis

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2012 n'est pas lu. Les membres ont pu en prendre connaissance en le téléchargeant sur le site internet [www.acsc-fr.ch](http://www.acsc-fr.ch). Aucune remarque n'est faite sur son contenu. Il est ainsi approuvé par applaudissement, en remerciement pour sa rédaction à Chantal Vasta, la secrétaire PV.

## 2. Rapport de la présidente

La Présidente donne lecture de son rapport, qui est repris intégralement ci-après :

*« A la suite de la dernière Assemblée des délégués du 22 juin 2012, à Châtel-St-Denis, le comité s'est réuni à 4 reprises.*

### **Prise de position sur les projets de lois**

*Dans le courant 2012 et au début 2013, le comité a émis ses remarques à deux reprises dans le cadre de l'avant-projet de loi modifiant la législation en matière de droits politiques et de la révision totale de la loi d'application du code civil suisse.*

*Le groupe de travail mis en place depuis 2 ans, formé à la base de Samuel Russier (Châtel-St-Denis), Lucien Mognetti (Bossonnens), Emmanuel Roulin (Villars-sur-Glâne), Mireille Cotting (Ependes) et Sandrine Renard (La Brillaz) a été dissout. Ils sont chaleureusement remerciés de leur disponibilité en faveur de notre Association.*

*Dans une optique de valoriser les Associations de district vis-à-vis de l'Association cantonale, le comité cantonal a décidé de changer le processus de prise de position : les comités des sections de district sont maintenant appelés à rendre leur position à l'attention du comité cantonal, afin qu'il émette sa prise de position. La Cheffe du projet est Mme Valérie Maillard.*

### **Harmonisation des registres, projet HarmPers**

*Ce projet lancé par l'Etat en 2006 touche à son but : la plateforme cantonale fonctionne et des félicitations pour tout le travail fourni depuis lors par les contrôles des habitants ont été transmises de la part du Canton aux communes lors de la séance du 16 mai dernier à Treyvaux.*

### **Guide du contrôle des habitants**

*La « bible » du contrôle des habitants a subi de petits ajustements sur l'impulsion du Canton. Dorénavant, le processus qui était d'ailleurs défendu par le comité cantonal fonctionnera de la sorte : le Canton veille à sa mise à jour et contacte l'Association pour faire participer les praticiens qui avaient collaboré pour la création du guide. Ensuite, c'est le Canton qui remet aux communes officiellement la nouvelle version du guide.*

*Dans le domaine, il faut relever que M. Nicolas Wolleb (Fribourg) est désormais le délégué officiel du comité cantonal pour toutes les questions en rapport avec le Contrôle des habitants. En effet, absolument professionnel en la matière étant donné son poste de préposé au Contrôle des habitants de la Ville de Fribourg, mais également formateur dans le cadre du diplôme de cadre en administration communale, ayant participé au projet HarmPers, et sans oublier sa manière de fonctionner très proactive, il est la personne idéale pour représenter l'Association dans les différents projets avec le canton notamment. De*

*chaleureux remerciements lui sont adressés pour son dévouement en faveur de notre branche de métiers. »*

La Présidente donne la parole à Monsieur Nicolas Wolleb pour plus de détails en rapport avec ce point. M. Wolleb remercie la Présidente et précise qu'une mise à jour va prochainement être envoyée.

La Présidente remercie M. Wolleb pour ces précisions et poursuit la lecture de son rapport.

#### **« Guide du préposé au rôle électoral**

*Sur l'impulsion de Nicolas Wolleb, un groupe pourrait être mis en place pour préparer un guide concernant le rôle électoral.*

La Présidente laisse à nouveau la parole à Nicolas Wolleb pour plus de détails en rapport avec ce point :

M. Nicolas Wolleb précise que la Conférence des Lieutenants de Préfets a été abordée sur les lacunes et la procédure sur ce sujet. Le répondant est M. Bourqui, Lieutenant de Préfet de la Broye. M. Wolleb précise aussi qu'un groupe de travail va se constituer et un appel sera lancé aux sections de district.

La Présidente remercie M. Wolleb pour ces précisions et poursuit la lecture de son rapport.

#### **« VOTELCOM**

*En avril 2012, le comité a contacté la Conférence des Préfets demandant des informations sur l'outil informatique qui serait utilisé pour les prochaines élections. VOTELCOM n'est plus utilisable pour des raisons techniques.*

*Le comité regrette l'abandon de VOTELCOM, logiciel auquel les collaborateurs des communes s'étaient familiarisés, et espère vivement que tout sera mis en œuvre afin que les problèmes techniques rencontrés en 2011 ne se réitèrent pas. Le dossier est en cours auprès de la Chancellerie qui doit ainsi s'équiper d'une nouvelle solution informatique.*

#### **Formation intercantonale de cadre en administration communale**

*Les lauréats du 4<sup>e</sup> cycle de la formation ont reçu leur diplôme le 1<sup>er</sup> février 2013, à Yverdon-les-Bains. La formation compte actuellement 111 diplômés, dont 37 Fribourgeois (34 % des lauréats). Le 5<sup>e</sup> cycle a débuté en janvier 2013 ; les 37 participants sont réunis dans deux lieux de formation : Grangeneuve et Morges- 7 fribourgeois.*

*La Commission gérant cette formation, baptisée désormais « FR2C » (formation romande des cadres communaux), étant reconnue par tous les cantons romands, fonctionne comme auparavant, mais tend à se réorganiser sous la houlette de la nouvelle présidente, Micheline Guerry, Secrétaire générale de l'ACF. » A noter que notre Présidente est déléguée pour le canton de Fribourg.*

#### **Reconnaissance fédérale du diplôme**

*Les délégués de la Commission FR2C défendent toujours les couleurs de la formation romande (brevet dans le domaine des administrations publiques) ; le dossier suit son cours.*

#### **Règlementation communale en matière de personnel**

*Le comité cantonal travaille depuis un certain temps dans le sens de proposer un règlement-type basé sur celui de l'ACF. Le partenaire du comité dans ce dossier a été notamment la Fédération des Associations du personnel du Service public du canton de Fribourg. Le projet de règlement est actuellement soumis au Service des communes.*

### **Journée en faveur de tous les collègues du canton**

L'organisation d'une telle journée est toujours dans les « startings blocks » du comité cantonal. Dans l'immédiat, le comité cantonal a décidé d'adresser un courriel à tous les communes au moment de la publication des cours dispensés par l'Etat de Fribourg, afin de motiver des éventuelles inscriptions.

### **Plateforme en faveur des formateurs d'apprentis**

Selon les contacts avec le Service de la formation professionnelle, le Canton devrait mettre à disposition des formateurs un genre de base de données avec les documents pouvant servir d'exemple. Le dossier est en cours.

### **Nouveau modèle de comptabilité harmonisé « MCH2 »**

Le comité cantonal a contacté le Service des communes en mai 2012, dans le but de se renseigner sur la mise en œuvre de ce projet au sein de notre canton. Le Conseil d'Etat l'a avalisé à la fin 2012 et un groupe de travail a ainsi été formé de divers partenaires dont Chantal Vasta (Cheffe du Service financier de Châtel-St-Denis) et Christophe Uldry (Chef du Département des finances de Bulle) pour apporter et défendre les aspects du terrain. »

La Présidente donne la parole à Chantal Vasta pour quelques explications détaillées en rapport avec ce projet.

Chantal Vasta explique le but et les objectifs du **Modèle Comptes Harmonisés 2**, les explications sont reprises intégralement ci-après :

« La première séance du groupe de projet MCH2 élargi a eu lieu le mardi 28 mai dernier. Le groupe projet se subdivise en deux groupes selon l'organigramme suivant - organigramme présenté sur powerpoint - : le groupe interne au SCom est constitué du team financier et du team juridique du service. Le groupe des représentants externes est constitué des personnes suivantes :

Une représentante de l'AFin : Mme Moret, Cheffe comptable

Les représentants des Communes sont :

- pour l'ACF : M. Florio, Syndic de Marsens et M. Bechbühl, Syndic de Morat ;
- pour l'association des secrétaires et caissiers du canton de Fribourg : Christophe Uldry et Chantal Vasta ;
- Un représentant pour les associations des secrétaires caissiers de la Singine et du Lac ; M. Andrey de la commune de St-Sylvester.
- pour la représentation de la commune pilote de Morat, M. Spielmann Pierre ;
- Trois représentants des fiduciaires : M. Brodard de la fiduciaire Jordan SA à Fribourg, M. Ducry de la fiduciaire Ducry-Finance SA d'Arconciel et M. Riedo d'axalta Treuhand de Düdingen.

A noter que les professionnels de l'informatique seront convoqués ultérieurement en fonction de l'avancement des travaux. En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances recommande aux cantons et aux communes de mettre en œuvre l'introduction du MCH2 aussi rapidement que possible, soit au cours des 10 prochaines années. Le dernier délai est fixé à 2018 au plus tard. 20 recommandations ont été édictées par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. Le but du MCH2 étant de montrer une représentation fidèle de la réalité de la situation financière dans tous les domaines. Le Canton de Glaris l'a introduit depuis 3 ans. Argovie et Berne l'introduisent en 2014 avec des communes pilotes. Thurgovie l'introduit avec des communes pilotes en 2015 pour une introduction définitive en 2016. Du côté des romands, Vaud et Neuchâtel sont en projet.

Mme Moret, Cheffe comptable de l'Etat de Fribourg, précise que l'Etat a introduit le MCH2 en 2011. Le groupe projet a été constitué en 2008. Le modèle de compte MCH1 a été introduit dans les années 80 dans les communes fribourgeoises. L'introduction du MCH2 permettra aux communes de disposer d'un outil de gestion performant et de benchmarking important. La coordination au niveau inter cantonale se fait par l'intermédiaire de la Conférence des autorités de surveillance – SCom. Le but étant un échange d'expérience, de point de vue et de proposer une harmonisation des pratiques. La commune de Morat a été choisie et a accepté d'être la commune pilote pour le SCom. Ce choix a été fait car Morat est une commune moyenne, bilingue et offrant une multitude de services (port, service industriel, etc...). La commune a présenté conjointement ses comptes communaux 2009 selon le modèle de compte actuel et sur la base du MCH2. Un rapport a été établi en évaluant les risques. On peut d'ores et déjà relever que les contrôles internes sont une faiblesse aujourd'hui dans nos communes. On sait aussi que l'évaluation du patrimoine sera un aspect important des recommandations et les discussions s'annoncent d'ores et déjà intéressantes.

Les séances du groupe projet s'effectueront à raison d'une séance par mois et ont été déjà fixées pour 2013. La loi sur les finances communales devra s'adapter aux nouvelles normes. Le SCom a déjà travaillé la loi sur le modèle existant.

Un manuel du modèle comptable harmonisé a été publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances le 25 janvier 2008. Toutes les recommandations et le manuel peuvent être consultés sur le site internet du Conseil suisse de présentation des comptes publics SRS-CSPCP : [www.srs-csppc.ch](http://www.srs-csppc.ch).

**J'invite les responsables des finances communales à consulter ce site et à parcourir le manuel.**

L'objectif du SCom est de proposer un plan comptable avec les recommandations pour le printemps 2014 aux communes. Le but étant que les communes présentent leur budget 2015 (idéalement) ou 2016 (vraisemblablement) sur la base du MCH2. Une mise à jour des programmes informatiques devra avoir lieu. Les entreprises informatiques devront estimer les coûts de cette mise en œuvre. Le groupe projet du MCH2 devra soumettre des propositions sur l'application des normes et des recommandations. Pour la prochaine séance, les membres sont invités à lire les 5 premières recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Christophe Uldry et Chantal Vasta se rencontrent la semaine prochaine pour travailler sur ces recommandations. Le Scom a d'ores et déjà précisé que des formations vont être organisées pour les responsables financiers communaux. »

Mme la Présidente adresse des remerciements à Chantal Vasta et Christophe Uldry pour leur disponibilité et leur engagement dans ce dossier. La mise en œuvre du MCH2 dans les communes devrait être effective en 2015 ou 2016. Le dossier est ainsi suivi de près par l'Association. Elle poursuit la lecture de son rapport.

#### **« Base de données ANIS**

Les caisses et services financiers communaux rencontrent des difficultés avec l'utilisation de la base de données ANIS, mise en place par le Canton en 2008 (mise à jour pas suivie, implémentation dans les systèmes communaux impossibles, etc.); elle a pour but de répertorier les chiens recensés dans le canton, s'agissant de l'une des mesures de la loi cantonale sur la détention des chiens du 2 novembre 2006. Les communes se basent sur ces données à des fins de facturation (impôt pour la détention de chien).

Le comité cantonal est intervenu auprès du Service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires à ce propos qui a répondu que les communes peuvent maintenant effectuer directement les modifications dans la base de données et que pour ce qui est du processus d'information et de formation, une rencontre avec les Préfectures était prévu pour la fin avril. Le dossier suit son cours.

### **Nouvelles méthodes de travail du SeCA – Demande de permis de construire**

Le 25 mars 2013, les communes étaient avisées par courrier que le SeCA allait mettre en place une nouvelle manière de travailler, dans le domaine des demandes de permis de construire (nouveaux formulaires). Le 29 avril, elles recevaient par courriel les nouveaux formulaires qui entraient en vigueur au 1<sup>er</sup> mai, soit 3 jours plus tard.

Il semble qu'aucune séance d'informations n'ait été prévue par le SeCA, alors qu'au sens des praticiens il aurait été opportun d'en organiser ; au même titre que celles qui ont été données dans le cadre du projet HarmPers par exemple. Finalement, quelques séances se sont organisées à travers certains districts en lien avec les Associations de district et les Préfectures.

Le comité a adressé un courrier au SeCA pour encourager l'organisation de ces séances et pour faire part de son étonnement quant à la mise en œuvre de ces nouvelles méthodes de travail qui engendrent du travail supplémentaire de contrôle pour les administrations communales, lors des demandes de permis de construire.

### **Nouveau système de commande des cartes d'identité dans les communes**

Le Service de la population et des migrants a contacté le comité cantonal dans le but d'inviter un membre à une séance de travail à propos de cette nouveauté et de sa mise en œuvre. La rencontre a eu lieu le 15 mars 2013 et la voix des administrations communales, respectivement des communes, a pu être entendue.

Selon les dernières informations de la Direction de la sécurité et de la justice qui a émis une directive dans le domaine, les communes conservent leur tâche. En résumé, les communes devront s'équiper en appareil permettant de traiter les demandes de cartes d'identité pour 2014.

### **Intégration des Associations alémaniques au sein du comité cantonal**

Divers contacts et démarches ont été engagés depuis 5 ans par le comité cantonal en direction des Associations du Lac et de la Singine, afin qu'un membre de leur comité respectif soit délégué au sein du comité cantonal, comme le prévoit l'article 2 des statuts de l'Association cantonale. A ce jour, ces sections ont décidé de ne pas prendre part aux démarches des associations francophones qui sont toutes représentées au sein du comité cantonal ; il ne peut que prendre note de cette situation et ceci ne freinant en rien ses actions.

Des remerciements sont adressés aux sections de district pour leur collaboration, mais bien entendu et surtout aux membres du comité cantonal pour leur engagement indéfectible dans la défense de notre cause commune : le fonctionnement de nos administrations communales.

Depuis une année, plusieurs nouveaux dossiers sont venus agréments les actions de l'Association. Le comité cantonal, fort de ses différents contacts au niveau des préfectures et du Canton qui tendent à s'intensifier, fait preuve de proactivité dans les projets en cours et les défis de demain, en donnant son avis afin de faire valoir les besoins et réalités du terrain dans les mesures à mettre en place, ou en apportant de nouveaux éléments qui auraient pu échapper aux instances supérieures. Tout ceci dans le but d'harmoniser les pratiques, de les professionnaliser et de simplifier les processus de travail.

Comme un rouage bien graissé, une roue entraîne une autre : le comité poursuit et intensifie autant que faire se peut ses objectifs afin de valoriser la branche de métiers dans le système.

## **3. Comptes 2012 et rapport des vérificateurs des comptes**



Avant de passer la parole à M. Christophe Burri, Caissier de l'Association, la Présidente précise que comme chaque année l'association fait avec peu de moyens.

Christophe prend la parole pour le récapitulatif rapide et précis des comptes 2012 présentés à l'aide d'un projecteur et reportés ci-après.

Charges				Libellé	Produits			
Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013		Budget 2013	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011
				Cotisations	3'300.00	3'315.00	3'330.00	3'330.00
				Vente de diplômes		-		
				Intérêts de l'épargne		-		
				Intérêts du CCP		0.90		1.90
				Don reçu		300.00		66.50
857.20	850.00	989.70	900.00	Frais de l'assemblée				
17.50	20.00	-	20.00	Frais de boissons				
79.00	79.00	-	79.00	Hébergement site internet				
1'280.00	1'200.00	600.00	1'000.00	Jetons de présences du comité				
36.00	36.00	42.55	40.00	Frais du CCP				
1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	Frais du groupe de formation				
	100.00	200.00	-	Frais comm. Préavis loi				
			200.00	Cadeaux nouveaux diplômés				
128.70	15.00	783.65	61.00	Bénéfice de l'exercice				
				Déficit de l'exercice				
<b>3'398.40</b>	<b>3'300.00</b>	<b>3'615.90</b>	<b>3'300.00</b>		<b>3'300.00</b>	<b>3'615.90</b>	<b>3'330.00</b>	<b>3'398.40</b>

Actif		Bilan au 31 décembre 2012	Passif	
31.12.2011	31.12.2012		31.12.2012	31.12.2011
-	-	Caisse		
1'636.60	1'832.10	CCP		
-	-	Carnet d'épargne BCF		
1.85	-	Impôt anticipé à recevoir		
690.00	-	Actif transitoire		
		Passif transitoire	-	1'280.00
		Fortune	1'832.10	1'048.45
<b>2'328.45</b>	<b>1'832.10</b>		<b>1'832.10</b>	<b>2'328.45</b>

#### Bilan comparatif

Fortune au 31.12.2011	1'048.45
Fortune au 31.12.2012	1'832.10
Augmentation de la fortune	<b>783.65</b>

Au terme des explications, la Présidente demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle remercie Christophe Burri.

#### a. Rapport vérification des comptes

La Présidente donne la parole aux vérificateurs. La vérification a été effectuée par Mme Christiane Vial représentante du district de la Gruyère et Mme Annelise Chavillaz représentante du district de la Sarine. Leur rapport est repris dans son intégralité ci-dessous.



**Association des secrétaires  
et caissiers communaux du canton de Fribourg**



\* \* \*

**Rapport de la vérification des comptes de l'année 2012**

Nous, soussignés, avons procédé à la vérification des comptes de l'année 2012 de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg, et ce conformément au mandat qui nous a été confié lors de la précédente assemblée générale.

**Remarques :**

- Le report des comptes de bilan a été effectué et correspond aux montants de l'exercice précédent.
- Le CCP présente un solde au 31 décembre 2012 de **Fr. 1'832.10.**
- Le capital de l'association au 31 décembre 2012 s'élève à **Fr. 1'832.10.**
- Le bénéfice de l'exercice 2012, est de **Fr. 783.65.**

Au vu de ce qui précède et sur la base des livres de comptes et du relevé CCP qui nous ont été présentés, nous recommandons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes 2012 tels qu'ils ont été présentés et d'en donner décharge au caissier que nous remercions pour son travail.

.....Council....., le .....20 jan 2013.....

Les vérificateurs :

VIAL Christiane  
cl. Vid

CHAUVILLAZ Annelise  
F. Savard

La Présidente les remercie pour leur travail et leur rapport.

## b. Approbation

La Présidente demande à l'Assemblée d'accepter les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 et en donner décharge au comité, respectivement au Caissier. L'Assemblée accepte les comptes 2012 tel que présenté, à l'unanimité. La Présidente remercie les délégués-e pour leur confiance.

## 4. Budget 2013

En préambule, la Présidente précise que les cadeaux aux nouveaux diplômés ont été budgétisés de manière ponctuelle ; il s'agit de la seule nouveauté du budget.

Christophe Burri présente le budget 2013 à l'aide du projecteur et reporté ci-après :

Charges				Compte d'exploitation	Produits			
Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013		Libellé	Budget 2013	Comptes 2012	Budget 2012
				Cotisations	3'300.00	3'315.00	3'330.00	3'330.00
				Vente de diplômes		-		
				Intérêts de l'épargne		-		
				Intérêts du CCP		0.90		1.90
				Don reçu		300.00		66.50
857.20	850.00	989.70	900.00	Frais de l'assemblée				
17.50	20.00	-	20.00	Frais de boissons				
79.00	79.00	-	79.00	Hébergement site internet				
1'280.00	1'200.00	600.00	1'000.00	Jetons de présences du comité				
36.00	36.00	42.55	40.00	Frais du CCP				
1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	Frais du groupe de formation				
	100.00	200.00	-	Frais comm. Préavis loi				
			200.00	Cadeaux nouveaux diplômés				
128.70	15.00	783.65	61.00	Bénéfice de l'exercice				
				Déficit de l'exercice				
3'398.40	3'300.00	3'615.90	3'300.00		3'300.00	3'615.90	3'330.00	3'398.40

## Approbation

La Présidente demande à l'Assemblée de confirmer l'approbation du budget par main levée. L'Assemblée accepte le budget 2013 tel que présenté, à l'unanimité. La Présidente remercie tous les délégués-e pour leur confiance.

## 5. Divers

Arrivée au terme l'Assemblée et comme dans le préambule, la Présidente a le plaisir de laisser la parole à nos invités. Elle cède tout d'abord la parole à Mme la Conseillère d'Etat-Directrice.

Madame Marie Garnier, Conseillère d'Etat-Directrice, s'adresse à l'assemblée, ses paroles sont reprises intégralement ci-après.

« Madame la Présidente,  
Monsieur le Lieutenant de Préfet,

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs,

*C'est un grand plaisir pour moi d'assister ce soir à votre assemblée. La commune est le premier niveau institutionnel de notre canton, et vous y jouez un rôle essentiel. Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat a d'ailleurs rappelé que le renforcement des communes était l'une de ses priorités.*

*Je ne vous l'apprends pas, les communes connaissent, et connaîtront encore dans ces prochaines années, de profondes mutations. La forte augmentation de la population a bien sûr des effets sur les communes. Un effet d'autant plus grand dans les plus petites communes, qui se voient contraintes de changer d'échelle en quelques années. Une pression que les élus communaux connaissent, et dont vous êtes les premiers témoins. L'augmentation des collaborations intercommunales multiplie les séances, bien souvent pour aboutir au sentiment paradoxal de perdre la maîtrise de certains dossiers. Les citoyens en demandent toujours plus, toujours plus vite, avec de moins en moins de respect pour les élus et l'administration. Cette pression est bien comprise par le canton. Depuis plusieurs années, l'Etat a entrepris plusieurs chantiers pour renforcer l'autonomie communale.*

*Ce n'est pas une mince affaire, et il est nécessaire de construire ce nouvel édifice brique après brique, sereinement, tout en laissant au temps le soin de consolider les réformes. Je citerai les trois chantiers les plus importants.*

*Tout d'abord la péréquation intercommunale, qui est entrée en vigueur en 2011. Cette réforme visait une meilleure solidarité entre communes, c'est la péréquation des ressources, ainsi qu'une meilleure prise en compte par le canton des besoins spécifiques de chacune, et c'est la péréquation des besoins, financée par l'Etat. La nouvelle péréquation fera l'objet d'une évaluation après trois ans. Les critères, notamment en matière de besoins, pourraient être affinés.*

*Un nouveau chantier, qui se met en place actuellement, porte sur le désenchevêtrement des tâches. Dans certains domaines, il est difficile de savoir qui du Canton ou de la commune, fait quoi. Cette situation apparaît clairement dans vos comptabilités, sous la forme de charges liées, qui représentent en moyenne 25% des charges communales. Le désenchevêtrement doit permettre de voir plus clair dans cette répartition des tâches, et de confier la compétence à l'entité publique la mieux à même de les accomplir. Il était impératif de faire aboutir la péréquation avant d'ouvrir ce chantier, afin de disposer d'un système financier stable et clair.*

*Le dernier chantier ne vous surprendra pas : les fusions de communes. En 20 ans, le nombre de communes fribourgeoises est passé de 254 à 164 communes, soit une baisse de 35%. Sur les 164 communes que compte notre canton aujourd'hui, 47 ont connu au moins une fusion ces 20 dernières années. Cumulée avec l'augmentation démographique, cette vague de fusion a multiplié par deux la population moyenne par commune : de 880 habitants en 1993 à 1735 aujourd'hui. Aujourd'hui, deux instruments doivent inciter les communes à fusionner : l'aide financière de 200.- par habitant et les plans de fusion. Ces plans, préparés par les préfets, viennent d'être approuvés par le Conseil d'Etat. Ils indiquent ce que pourrait être le visage du canton à moyen terme : 35 communes, avec un peu plus de 8'000 habitants en moyenne. Naturellement, ce chiffre ne sera pas atteint en 2017, dernier délai pour obtenir l'aide financière. Mais il doit rester comme un objectif, et dynamiser les réflexions des élus communaux, de leurs administrations et de leur population. Naturellement, ces changements vous toucheront aussi. Mais je tiens à dire ici que l'objectif des fusions n'est pas d'économiser sur le dos des administrations communales. Une étude réalisée sur les fusions des années 2000 l'a montré : 70% des communes issues d'une fusion ont augmenté les salaires de leur personnel. La raison en est simple : une commune plus grande exige une plus grande spécialisation des collaborateurs et collaboratrices. L'idée est avant tout d'utiliser au mieux les compétences de chacun, pour que les prestations à la population soient encore plus performantes. Cette idée va dans le sens d'une meilleure valorisation des vastes compétences dont vous devez disposer dans vos fonctions. Comme élue communale, j'ai pu apprécier l'éventail des talents nécessaires au secrétaire communal ou au caissier pour assumer leurs multiples tâches.*

*Ce mouvement de spécialisation rejoint d'ailleurs les efforts que vous avez vous-mêmes déployé pour la mise en place et le soutien de la formation romande de cadres en administration communale. J'ai eu le plaisir d'assister à la remise des diplômes de cette filière, et de voir le très haut niveau des exigences. Ce professionnalisme et votre engagement au service de vos communes ne doivent pas vous faire craindre les fusions, bien au contraire.*

*Je vous encourage donc à apporter tout votre soutien à vos autorités communales dans ce dossier, comme vous le faites au quotidien. Les communes sont essentielles pour renforcer la proximité avec les citoyens. Mais il faut constater que ce que l'on entend par proximité aujourd'hui n'est plus la même chose qu'hier. Il est nécessaire de réfléchir à la dimension idéale de la commune, pour éviter de voir cet échelon fondamental de notre démocratie perdre de plus en plus de pouvoir dans les années à venir.*

*Grâce à vous, je suis convaincue que les communes pourront relever ce nouveau défi. En vous remerciant pour votre travail, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne assemblée. »*

Après les applaudissements de l'Assemblée, la Présidente remercie Madame Garnier pour son intervention. Elle cède ensuite la parole à M. Joël Bourqui, Lieutenant de Préfet de la Broye.

Monsieur Bourqui s'adresse à l'assemblée, ses paroles sont reprises également intégralement ci-après.

*« Madame la Conseillère d'Etat,  
M. le Syndic,  
Madame la Présidente,  
Mesdames et Monsieur les Membres du Comité,  
Mesdames et Messieurs les Secrétaires et Caissiers,*

*Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre invitation à participer à votre assemblée et d'avoir choisi le district de la Broye pour la tenue de vos assises annuelles. Je commencerai par excuser M. le Préfet retenu par d'autres obligations, tout en relevant que c'est grâce à son absence que j'ai la chance de vous rencontrer et de vous adresser ces quelques mots, en remerciant Mme la Conseillère d'Etat de m'autoriser à prendre la parole.*

*Fier de ma région - comme un peu tout le monde je pense- je tenais à vous présenter notre district brièvement.*

*La Broye compte actuellement quelque 28'000 habitants pour 30 communes, soit le district avec le plus grand nombre de communes du canton, juste après la Sarine. MM. les Préfets et Mme la Conseillère d'Etat s'attèlent à diminuer ce nombre de communes, nous ne nous y attarderons donc pas ce soir, à chacun ses soucis. Mais vous l'aurez compris, les communes broyarden tiennent à leur indépendance, les fusions volontaires n'ayant pas véritablement été au centre des préoccupations ces dernières années et les projets qui ont abouti ne l'ont pas tous été dans le calme souhaité.*

*Les limites politiques de la Broye découlent de la réunion des districts de Montagny (par la suite Dompierre), Surpierre et Estavayer. La Broye constitue l'un des sept districts du canton de Fribourg et, bien que située le plus au nord de celui-ci, elle n'en exerce pas moins une attraction toute particulière sur le tourisme qui représente une carte maîtresse pour la région avec sa fenêtre sur le lac de Neuchâtel.*

*Même si au travers de l'histoire le district de la Broye a subi de profondes mutations, tant sur le plan économique que démographique, il a incontestablement gardé une vocation agricole et forestière importante, de même qu'un accent touristique déterminant.*

*D'un point de vue strictement géographique, il est une évidence que le district de la Broye se trouve, d'une part, excentré par rapport à Fribourg et ses grandes agglomérations voisines et, d'autre part, quasi entouré par le territoire Vaudois. Force est de constater que la Broye vaudoise vit la même situation. Dans ce contexte, la Broye fribourgeoise n'a pas d'autre choix que de modeler son avenir avec la Broye vaudoise, mais au bout du compte ce découpage régional s'est transformé en un formidable atout. C'est dans cet esprit d'ouverture que plusieurs projets ont pu voir le jour, comme l'Hôpital inter-cantonal de la Broye (que nous gardons, pour l'instant, sans vouloir ici polémiquer) ou le Gymnase inter-cantonal de la Broye (il semblerait d'ailleurs qu'on reprenne cette idée dans le sud du canton).*

*Mais si la Broye, comme les autres districts, et les communes, donc au final tout le canton, fonctionnent si bien, le mérite en revient aussi - et ceci semble parfois ne pas être suffisamment connu et reconnu - à vous, secrétaires et boursiers communaux.*

*En effet, je ne peux manquer de saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de relever la relation privilégiée qui s'est instaurée depuis plusieurs années entre les Préfectures et les Secrétaires et Caissiers communaux.*

*Si les contacts sont nombreux, c'est bien par le souci d'accomplir la tâche qui vous est confiée au mieux et de la manière la plus précise possible. Il s'agit aussi d'anticiper les problèmes et d'éviter l'ouverture de procédures - parce que nos administrés sont devenus compliqués, et ce dans des délais toujours plus courts.*

*Ainsi, vous jouez un rôle essentiel au sein d'une commune, en particulier par rapport aux tâches du Conseil communal, de par votre expérience et votre vision pratique afin d'accompagner le Conseil communal - voire bien plus dans certaines situations. Il est important de souligner que si les Conseillers communaux se succèdent, les collaborateurs de l'Administration sont toujours là pour assurer la transition et le suivi des affaires.*

*Outre la motivation nécessaire à l'accomplissement de vos tâches, il faut également souligner votre disponibilité, votre flexibilité et votre efficacité. Cela nécessite de disposer des connaissances particulières de votre branche si diverse. A ce propos, je félicite celles et ceux d'entre vous qui ont suivi la formation inter-cantonale des cadres de l'administration communale, en soulignant leur investissement important dans ce perfectionnement.*

*Enfin, je ne saurais éluder les défis qui s'offrent à vous, tant actuellement que dans un futur proche. Je ne vais toutefois pas m'étendre longuement sur des exemples concrets tels que la nouvelle procédure de traitement des permis de construire ou les futures échéances électorales. Mais je tiens à insister sur le fait que les Préfectures sont, tout comme vous, confrontées à ces défis et qu'il y a lieu de maintenir notre étroite collaboration pour parvenir à y faire face.*

*Pour conclure, je vous adresse mes plus vifs remerciements pour le travail accompli au sein de vos communes, mais aussi pour la précieuse collaboration entretenue avec les Préfectures et les instances cantonales.*

*Merci de votre attention et belle soirée à toutes et tous ! »*

Après les applaudissements de l'Assemblée, la Présidente remercie Monsieur Bourqui pour son intervention.

Pour terminer, la Présidente donne encore quelques informations :

- Le rapport de la Présidente 2012 sera publié sur le site Internet.
- Elle invite les membres à contacter le comité pour leur faire part de leurs idées, projet et avis sur des sujets traités ou à traiter.
- Elle rappelle qu'à l'issue de l'assemblée, un apéritif est offert par la Commune de Montagny et elle remercie son Exécutif encore pour ce geste.
- Elle précise aussi que la soirée se prolongera par un repas offert par l'Association.

La Présidente demande si les membres ont des remarques, suggestions ou demandes.

Mme Nathalie Dumas, déléguée du district de la Glâne, demande si le programme VOTELCOM sera utilisé pour l'élection complémentaire du Conseil d'Etat de cet automne.

La Présidente répond que le programme ne sera pas utilisé ; la forme du dépouillement à venir ne nécessitera pas d'outil particulier.

Pour conclure, la Présidente s'adresse à l'Assemblée avec ces mots :

*« Je tiens à remercier mes collègues du comité pour leur engagement, leur dévouement et leur motivation indéfectibles. Je remercie également les sections de district de leur collaboration. Le comité a aussi souhaité remercier spécialement Nicolas Wolleb qui est en quelque sorte notre pédale d'accélérateur pour bon nombre de dossiers. Nicolas, tu as toujours le souci de faire profiter un grand nombre de tes idées, coups de gueule, méthodes et tu prodigues sans compter tes conseils. Voici un témoignage de nos remerciements pour ta précieuse collaboration. »*

La Vice Présidente, Mme Valérie Maillard, remet un cadeau à M. Wolleb avec les applaudissements de l'Assemblée.

La Présidente poursuit : *« Votre présence ce soir et celles de nos autorités cantonales, préfectorales et communales est le témoignage de votre reconnaissance et de votre soutien pour le travail de notre comité et de nos branches de métiers qui sont votre labeur au quotidien, vos obligations, vos tracas, vos victoires, votre combat.*

*Je vous remercie toutes et tous beaucoup de vous être déplacés pour cette assemblée et je vous souhaite d'excellents moments de partage pour la suite de la soirée. »*

La parole n'étant plus demandée,

L'Assemblée est levée à 20h30 sous une pluie d'applaudissements.

La Présidente  
Anette Leuzinger

La Secrétaire PV  
Chantal Vasta